



# L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle

## SOMMAIRE

### Édito

#### I - Historique et état des lieux de l'internat

1°/ L'internat des années 60 à nos jours : une fonction d'hébergement en recul

2°/ Une image contrastée auprès des familles

#### II - Des internats-projet au cœur des territoires

1°/ Une nouvelle politique publique de l'internat

2°/ Les caractéristiques du nouvel internat

3°/ Trois grandes catégories d'internat : les résidences à thèmes, les internats d'excellence de quartier, les internats des campus pro

#### III - Un délégué ministériel et des moyens conséquents

1°/ Les « métiers » de l'internat

2°/ Des moyens conséquents

3°/ Une intégration du plan de revitalisation des internats aux grands chantiers publics territoriaux

#### IV - Une procédure de labellisation et d'appel à projet exigeante

1°/ La labellisation

2°/ L'appel à projet

#### V - Quelques chiffres





## Édito

L'histoire de l'internat est consubstantielle à celle de l'école de la République. Formidable levier d'accès à l'enseignement secondaire pour des générations d'élèves, l'internat a été un vecteur essentiel de réussite.

A l'aune de ce nouveau siècle, les défis ont changé mais l'internat demeure un formidable atout. En effet, l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle que nous voulons construire ne se résume pas à des bâtiments d'hébergement. C'est d'abord un projet éducatif construit autour de thèmes porteurs pour l'avenir des élèves. Nous en avons retenu sept : les arts, le sport, le numérique, l'ouverture internationale, l'environnement, la biodiversité, les sciences. Partout sur le territoire, il y aura une résidence thématique pour accueillir des élèves qui voudraient s'investir dans l'un de ses domaines.

De même, l'internat est un maillon central du renforcement de la formation professionnelle dans notre pays. Le déploiement des Campus d'excellence, la mise en réseau thématique des lycées professionnels vont bénéficier de la rénovation des internats, véritables lieux de vie dont la dimension essentielle sera le bien être des élèves.

La politique d'égalité des chances que nous menons passe aussi par l'internat qui permet d'étoffer l'accompagnement pédagogique des élèves, de renforcer le suivi des enseignements et d'enrichir l'offre culturelle. C'est un élément majeur pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner accès à tous à l'excellence scolaire.

D'ici 2022, nous nous donnons les moyens de transformer en profondeur les internats en mettant en place 240 projets d'internats et l'accueil de 13 000 élèves supplémentaires. L'État, la Caisse des dépôts et les collectivités locales se mobilisent pour cette ambition nouvelle qui va offrir de remarquables opportunités aux territoires, notamment ruraux. Le financement des projets d'internats est considérablement renforcé : la Banque des territoires propose désormais un instrument financier, l'« Edu Prêt », doté d'un milliard d'euros et spécifiquement destiné à accompagner les investissements des collectivités dans la construction et la transformation du bâti scolaire. Les « primes à l'internat », aides sociales complémentaires destinées aux élèves internes, seront par ailleurs revalorisées.

Grâce à cette politique résolue, les internats de nouvelle génération vont mailler le territoire et offrir aux élèves des opportunités nouvelles pour qu'ils puissent se projeter avec confiance vers leur avenir.

**Jean-Michel Blanquer**  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



# I - Historique et état des lieux de l'internat

## 1°/ L'internat des années 60 à nos jours : une fonction d'hébergement en recul

L'internat qui était, dans une France à dominante rurale, un moyen essentiel de scolarisation des élèves dans le second degré et donc un outil primordial de développement et de démocratisation de l'école républicaine, a reculé depuis les années soixante sous l'effet de l'exode rural, de la multiplication des établissements (+57 % de collèges et + 17 % de lycées entre 1960 et 2016) et de l'amélioration des moyens de transports, notamment scolaires.

La part des internes dans les effectifs est cependant redevenue stable depuis la fin des années 2000, pour atteindre 3,7 % en 2018.

### L'internat en quelques chiffres (source DEEP)

**En 2018** : 207 100 internes étaient accueillis dans 1 531 internats, soit seulement 3,6 % des 5,6 millions d'élèves du second degré public et privé.

#### Dans le public :

- En 1961-1962 : 22 % des élèves du second degré public étaient internes
- En 2017-2018 : 3,6 % des élèves du second degré public étaient internes, soit 157 522 élèves sur un total de 4,4 millions

**Focus sur le collège public** : 233 collèges avec internat, soit 5 % des collèges, 11 500 places disponibles pour 7 400 places occupées.

#### Dans le privé :

- En 1970-1971 : 19 % des élèves du second degré privé étaient internes
- En 2017-2018 : 4,2 % des élèves du second degré privé étaient internes, soit 50 000 élèves sur un total de 1,2 million

## 2°/ Une image contrastée auprès des familles

Si l'internat apparaît comme un facteur clé de réussite pour certains élèves, il est aussi porteur de symboles négatifs qui continuent de lui être associés tels que « pension », « dortoir » ou « sévérité ».

Les pouvoirs publics ont, dès le début des années 90, tenté de réagir à ce déclin et à cette image dégradée, estimant que l'internat pouvait avoir d'autres vertus pour les jeunes et les territoires que le simple hébergement.

La circulaire interministérielle du 23 mai 2008, appuyée financièrement par le Programme d'Investissements d'Avenir, a ainsi abouti à la création d'internats d'excellence destinés majoritairement aux élèves de l'éducation prioritaire les plus motivés. L'élection présidentielle de 2012 a eu cependant pour effet l'abandon de cette politique, la remplaçant par celle des internats de la réussite pour tous.

Cette situation donne lieu aujourd'hui à une confusion certaine chez les différents acteurs – l'appellation « internat d'excellence » a bien souvent persisté - et ne facilite pas l'émergence d'une demande nouvelle de la part des familles.

Cette période de relance a eu cependant le mérite de replacer l'internat dans le débat éducatif. Des réussites certaines ont pu être repérées dans les internats d'excellence ou des internats de collège thématiques et constituent incontestablement des points d'appui pour une revitalisation de l'internat.

#### **Les taux d'occupation des internats publics :**

- Collège : 11 500 places disponibles dont 7 400 occupées (64 %)
- Lycée général et technologique : 158 900 places disponibles dont 134 000 occupées (84 %)
- Lycée professionnel : 52 000 places disponibles dont 41 200 occupées (79 %)

**Pour un total de 222 400 places disponibles dont 182 600 occupées (82 %), soit 40 000 lits vacants.**

## II- Des internats-projet au cœur des territoires

### 1°/ Une nouvelle politique publique de l'internat

**Le développement des internats et leur revitalisation doivent s'appuyer sur des projets et une motivation. Pour redonner du souffle à la demande et en faire une vitrine du système éducatif français, il faut positionner l'internat sur une trajectoire qualitative, en phase avec les préoccupations des familles, en proposant une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur des dynamiques territoriales.**

Cette offre doit s'inscrire :

- dans une **logique de projet** permettant de réaliser un objectif de vie et de formation identifié ;
- dans une **logique d'innovation** éducative et pédagogique ;
- dans une **logique d'ancrage territorial** (ruralité, montagne, quartiers...) conduite en lien très étroit avec les collectivités territoriales ;
- dans une **logique de réseau** garant de qualité et d'innovation : réseau national et aussi territorial (autres EPLE, partenaires associatifs, collectivités) ;
- dans une **logique de pilotage national (nomination d'un délégué ministériel) et académique** resserré.

Les services académiques et préfectoraux assureront localement la conduite de cette politique de développement pour faire de l'internat un moteur de développement de l'offre éducative et de valorisation des territoires, avec le concours des acteurs territoriaux, à commencer par la collectivité référente, et des associations partenaires.

### 2°/ Les caractéristiques du nouvel internat

- Il est **thématisé** en ciblant des besoins et des centres d'intérêt : la réussite scolaire, la préparation d'examens, le sport, la culture, l'immersion linguistique, l'informatique, les sciences, etc.
- Il est « **à la carte** » et **souple dans son fonctionnement** : mensuel, trimestriel, avant un examen, un jour de semaine, sans la nuit mais avec l'accès à tous les services de l'internat-projet jusqu'à 20h30 (internat à la ville).
- Il porte en lui **l'exigence du soutien** : soutien scolaire, problématiques sociales et de santé de l'adolescent prises en charge par des personnels qualifiés, sécurisation affective, soutien par ses pairs. Il cultive des principes d'identité et de cohésion, dans le respect d'un règlement intérieur.
- Il est « **managé** » par une équipe dédiée, formée aux métiers de l'internat, pilotée par un chef de projet, responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives.
- Il propose des **infrastructures attractives et sécurisantes**, un bâti et une organisation en liaison avec le projet qui justifie une recherche architecturale spécifique.
- Il propose un **modèle économique et une tarification** adaptés au projet.
- Il est **à l'écoute des familles** et en lien avec elles pour une personnalisation plus forte de l'offre d'internat.
- **Il est intégré à un réseau** animé par un pilotage national et académique de l'internat.

### **3°/ Trois grandes catégories d'internat : les résidences à thèmes, les nouveaux internats d'excellence de quartiers et les internats du campus pro**

#### **Les résidences à thèmes**

**Les résidences à thèmes seront développées pour accueillir les élèves principalement dans les collèges des zones rurales et de montagne.**

Le nouveau concept de résidence à thèmes est particulièrement adapté aux collèges des territoires ruraux et montagnards et répond au problème de revitalisation rurale et de sous-occupation de nombreux internats de collège, mais il pourrait être étendu aux lycées de ces mêmes territoires et répondre aussi aux problématiques de villes moyennes.

Sept thèmes (artistique, sportif, numérique, ouverture internationale, environnement et biodiversité, sciences, et enfin métiers), des « majeurs » dont certains pourront s'ajouter dans un même établissement, constitueront le fondement des futures résidences à thèmes sachant que l'accompagnement scolaire restera un élément incontournable dans chacune.

L'exemple actuel le plus médiatique est le « collège Jazz » de Marciac dans le Gers. Sur ce modèle, pourront se développer des résidences dédiées à une ou plusieurs passions :

- la réalisation d'une passion culturelle et artistique, les Résidences Médicis ;
- la réalisation d'une passion sportive, les Résidences Olympiques ;
- la réalisation d'une passion informatique et numérique, les Résidences Digitales
- la découverte d'un métier, les Résidences Métiers ;
- l'ouverture internationale, les Résidences Monde ;
- l'ouverture écologique, les Résidences Nature ;
- l'ouverture aux sciences, les Résidences Charpak (ou Einstein, ou Archimède).

#### **Cinq exemples d'internats thématiques existants :**

**Le collège des Corbières Maritimes de Sigean (Aude) a conçu un projet sport et culture** avec une section sportive kitesurf créée à la rentrée 2018 et une classe orchestre pour la rentrée 2019 en lien avec celle de l'école de Port Leucate.

**Le Collège Pierre Emmanuel de Pau** accueille 240 élèves, dont 120 collégiens internes autour d'un projet de vie innovant au service de la réussite scolaire. L'accueil des élèves se fait dans le cadre de la « **grande journée** » (les élèves non internes peuvent être pris en charge de 08h00 à 19h15). Il propose notamment un jumelage avec des élèves espagnols et un tutorat par des lycéens internes.

**Au collège Lafayette de Brioude en Haute-Loire, une section sportive cyclisme a été créée à la rentrée 2018**, parrainée par Romain Bardet et s'accompagnera à la rentrée prochaine de l'ouverture d'un internat de 48 places.

**Dans le Gers, au collège d'Aignan, une section sportive équitation a été ouverte à la rentrée 2018** en partenariat avec le Comité Départemental d'Équitation, le Poney Club des Trois Collines, le Conseil Départemental, la Communauté des Collectivités Locales. Cette section sportive est en relation avec le projet d'établissement, construit autour du développement durable.

**À Marciac, le succès et la renommée internationale du festival de jazz** qui se déroule chaque été se sont accompagnés d'un écosystème complet de revitalisation territoriale au sein duquel le collège et son internat sont inscrits. La démographie du collège et de l'internat est repartie à la hausse grâce à cette « coloration » jazz. Les ateliers jazz sont assurés par l'association Jazz in Marciac. Les élèves se produisent lors du festival et sont parrainés par des musiciens.

## **Les internats d'excellence dans les quartiers pour les jeunes de l'éducation prioritaire**

**La politique engagée en 2008 en faveur des internats d'excellence au service des publics de l'éducation prioritaire et des territoires urbains sera relancée, en la précisant et l'actualisant dans ses objectifs, ses publics, ses contenus, ses implantations territoriales, ses modalités de sélection.**

Plusieurs travaux d'évaluation ont pu objectiver les vertus de l'expérience engagée en 2008 sur la réussite des élèves. Ainsi, l'internat de Sourdun accueille 48 % de PCS défavorisées, 56 % de boursiers et 42,5 % d'élèves issus des QPV. Il obtient des résultats de 97 % de réussite au baccalauréat général avec une plus-value de six points par rapport aux résultats attendus. Il obtient 55 % de mentions au bac avec une plus-value de 8 points par rapport aux nombres de mentions attendues. Enfin, avec un taux d'accès au bac depuis la seconde de 74 %, il réalise une plus-value de 5 points.

Cependant, l'analyse du profil des internats d'excellence a montré des écarts parfois considérables entre sites. De plus, la politique des internats d'excellence est restée limitée à quelques académies et agglomérations. Chaque métropole devrait disposer d'au moins un internat au bénéfice des jeunes de l'éducation prioritaire motivés pour réussir et pour lesquels le cadre familial ou de quartier constitue un frein à la réussite.

Dans la suite des recommandations des différents rapports d'inspection, la relance des internats d'excellence s'appuiera sur un pilotage national et territorial permettant de créer un réseau, une marque, une offre cohérente et attractive. **Il s'agit de faire de l'internat d'excellence « une promesse de réussite scolaire » grâce à une offre pédagogique et éducative ambitieuse et un accompagnement personnalisé renforcé.**

La motivation de l'élève, quelle que soit ses capacités, pour le projet d'internat d'excellence et la qualité forte de l'apport éducatif et pédagogique, doivent être les fils directeurs des nouveaux internats d'excellence.

**Les internats d'excellence pourront être créés dans ou à proximité des établissements scolaires des quartiers,** avec une politique d'affectation par projet solidement organisée et conduite.

L'adhésion des parents doit être recherchée et les familles seront parties prenantes du projet d'internat : contrat signé par les familles, participation active aux décisions structurantes de la vie de l'internat, etc.

Il peut aussi être envisagé des « **Erasmus de l'internat** » pour les jeunes de l'éducation prioritaire, permettant aux élèves concernés de séjourner durant les périodes de congés scolaires dans des internats ruraux ou de montagne pour y bénéficier d'un accompagnement scolaire et d'activités culturelles et sportives.

La possibilité d'intégrer ces internats d'excellence dans les futures « **cités éducatives** » est envisagée.

## Les internats des campus pro

L'internat est une condition majeure de l'attractivité de la voie professionnelle. L'internat permet une orientation optimale et non un choix d'étude conditionné à la proximité du domicile.

Les Campus des métiers et des qualifications et notamment les Campus de catégorie excellence lancés en 2018 placent l'internat d'un tel projet. Ouverts aux jeunes préparant un CAP, un bac pro ou un BTS, ils permettent d'étudier dans la filière choisie mais aussi, par la qualité du cadre de vie et des prestations, d'être un facteur d'épanouissement et de développement personnel.

Dans les campus d'Oyonnax, Bruay-la-Buissière, Cerny ou Saint-Quentin, l'accueil des jeunes est facilité dans les internats qui y sont implantés.

**Dans tous les cas, il s'agit de concevoir un internat qui n'inclut pas forcément de nuitée, mais permet d'accéder à l'ensemble de l'offre d'activités. Cela peut se traduire par une présence trimestrielle, voire mensuelle, suite à des événements familiaux ou pour les périodes de préparation des examens.**

### **Objectifs chiffrés de développement des internats d'ici à 2022 : 240 internats à projet et 13 000 jeunes accueillis**

Le développement, principalement en collège de zone rurale et de montagne des résidences à thèmes : **100 résidences créées.**

La relance des internats d'excellence au service des publics de l'éducation prioritaire et des territoires urbains avec **au moins un établissement labellisé internat d'excellence par département, soit 100 internats d'excellence** : 70 collèges et 30 lycées accueillant 2 800 collégiens et 3 000 lycéens internes.

La création, rénovation ou développement **de 40 internats des campus pro au cœur des futurs Campus des métiers et qualification d'excellence.**

## III – Un délégué ministériel et des moyens conséquents

### 1°/ Les « métiers » de l'internat

#### Créer des formations aux « métiers » de l'internat avec un pilotage renforcé de réseau

Dès lors que l'internat ne se limite plus à l'hébergement, mais est conçu comme un outil de valeur ajoutée éducative, il est nécessaire de s'appuyer sur un corps de professionnels formés et un chef de projet national pour en assurer la mise en place et le suivi.

Les assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation, voire les personnels de direction devront être formés à cette fin (Plan national de formation). Des formations pour les personnels concernés pourront être proposées dans le cadre des plans académiques de formation.

Dans les structures les plus importantes, un « manager d'internat » ou « chef de projet », responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives, sera nommé.

**Dès la rentrée prochaine le délégué ministériel aux internats sera nommé.**

### 2°/ Des moyens conséquents

Développer un « internat-projet » de type nouveau, c'est incontestablement élargir l'offre éducative et contribuer, pour certains territoires, à leur attractivité. Cela passe par un investissement financier pluriannuel à la mesure des ambitions, autour d'un partenariat resserré entre les différents acteurs : État, collectivités locales notamment et, dans certains cas, associations et entreprises, tous mobilisés autour d'une démarche exigeante de labellisation par appel à projet.

#### **Une mobilisation financière renforcée au service des internats**

- La Caisse des dépôts et consignations, *via* la **Banque des territoires**, enrichit son offre de financements avec un nouvel instrument, l'« **Édu Prêt** », **spécifiquement destiné à la construction, la rénovation et la transformation du bâti scolaire des collectivités locales**. Doté d'**1 Md€**, il permet, grâce à un taux avantageux sur des durées longues, d'accompagner les projets d'internats. Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la Banque des territoires complètera ce dispositif financier par une ingénierie dédiée, visant à conseiller les collectivités dans le sens de l'innovation, des nouveaux usages et de l'impact territorial des projets.
- La « **prime à l'internat** », qui s'élève actuellement à 258 € par an, **sera revalorisée**. **Les fonds sociaux du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** seront par ailleurs mobilisés au bénéfice des **internes lycéens professionnels**.

Le dialogue avec les collectivités, y compris les communes d'implantation, pourra intégrer une partie des dépenses liées au projet. Il peut s'agir de transport, de ressources humaines, de conventions tripartites avec des associations, de mutualisation d'équipements culturels ou sportifs, de prise en charge d'évènements ou d'animations ponctuelles. Le département ou la région peut aussi apporter sa contribution en fonctionnement, sur des projets spécifiques, culturel par exemple comme une résidence d'artiste. Les collectivités peuvent enfin adapter leurs différents « passeports » ou « cartes » culture ou sport aux activités et projets de l'internat.

### **3°/ Une intégration du plan de revitalisation des internats aux grands chantiers publics territoriaux**

La relance des internats doit pouvoir s'appuyer sur des plans nationaux existants de revitalisation territoriale :

- **les Cités éducatives** précitées ;
- **le Plan Action cœur de ville** à destination des villes moyennes qui vise un aménagement équilibré du territoire, des bourgs-centres et des villes moyennes en tant que pôles qui animent et organisent les liens au sein des territoires. Ce Plan permettra à 222 villes de bénéficier de cinq milliards d'euros sur cinq ans pour revitaliser leurs centres villes ;

## IV - Une procédure de labellisation et d'appel à projet exigeante

Avec des dossiers construits très étroitement entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les collectivités (chefs d'établissement, DASEN et élus), **le label permettra d'identifier les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet** (résidences à thèmes, internats d'excellence de quartiers, internats du campus pro). Il constituera une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par l'EPL, un outil de communication envers les familles et les élèves, ainsi qu'une garantie d'implication territoriale.

### 1°/ La labellisation

La labellisation doit consacrer la volonté de l'équipe d'un établissement scolaire de s'inscrire dans une démarche qualité. En effet, la dotation sera liée principalement au projet et aux objectifs du projet, avec une forte valorisation du travail collectif envisagé.

Elle devra répondre à des critères et à une démarche connus de tous et transparents, notamment :

- l'inscription du projet dans le territoire et son écosystème ;
- la qualité de l'accueil des élèves : locaux rénovés, aménagements des espaces, présence d'espaces de convivialité et de travail, accès au numérique, animations éducatives ludiques et conviviales ;
- la qualité du projet éducatif : sportif, culturel, artistique, international, numérique, scientifique, etc. ;
- l'accueil des élèves en situation de handicap ;
- la qualité du suivi pédagogique des élèves : accompagnement scolaire spécifique (dispositif Devoirs faits, ateliers de remédiations, accompagnement personnalisé), intervenants en nombre suffisant : AED, professeurs de l'EPL, CPE, intervenants extérieurs ;
- la qualité du pilotage du projet : rôle et implication des cadres de l'EPL, des enseignants de l'établissement, partenariats extérieurs (associations, clubs, etc.) ;
- les capacités d'innovation et de transformation.

### 2°/ L'appel à projet

Un appel à projet national sera lancé et porté à la fois par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les collectivités territoriales pour les résidences à thèmes et les internats d'excellence de quartiers (les internats du pro font déjà l'objet d'un AAP dans le cadre des nouveaux Campus des métiers et des qualifications). **L'AAP pourra être lancé en décembre 2019.**

Les candidatures devront notamment faire apparaître de manière détaillée :

- les besoins (humains, de formation, matériels et financiers) ;
- l'accompagnement financier à destination des familles.

Dans sa rédaction, le projet comprendra plusieurs volets :

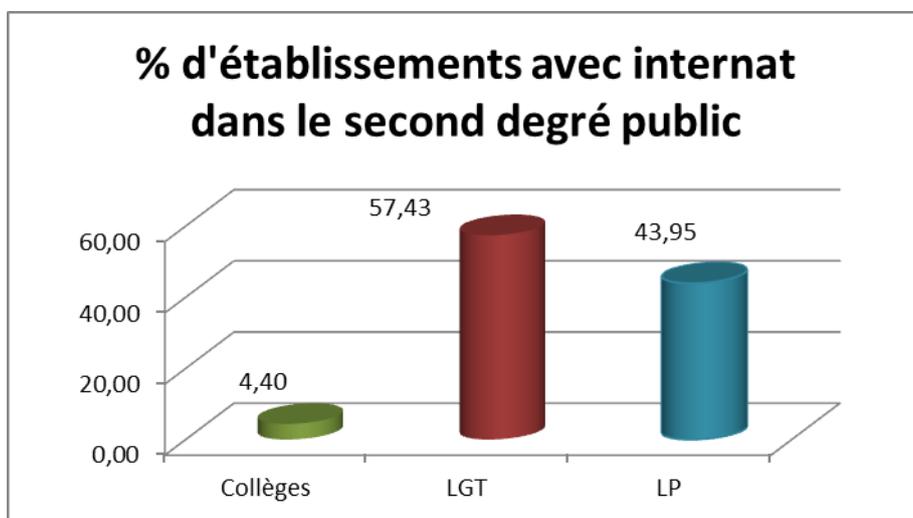
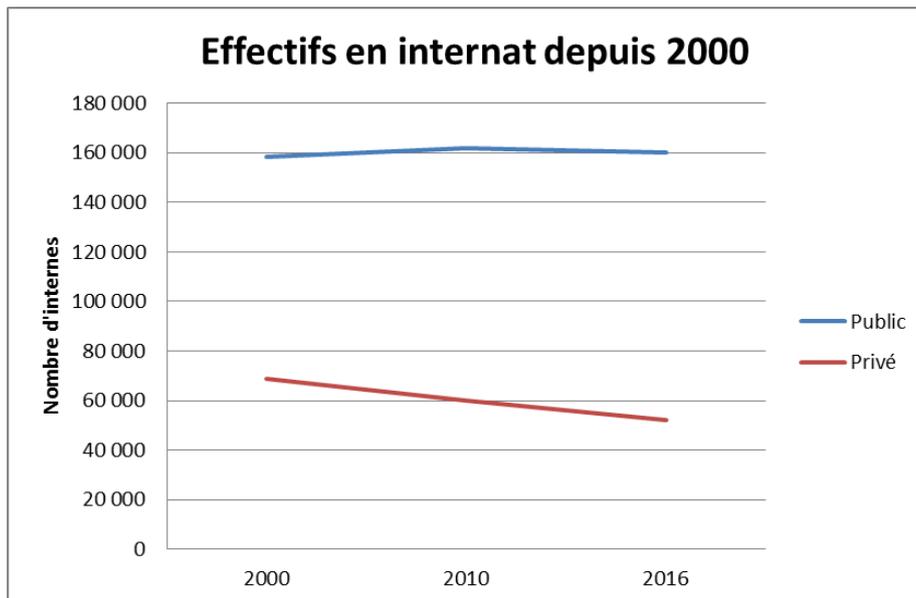
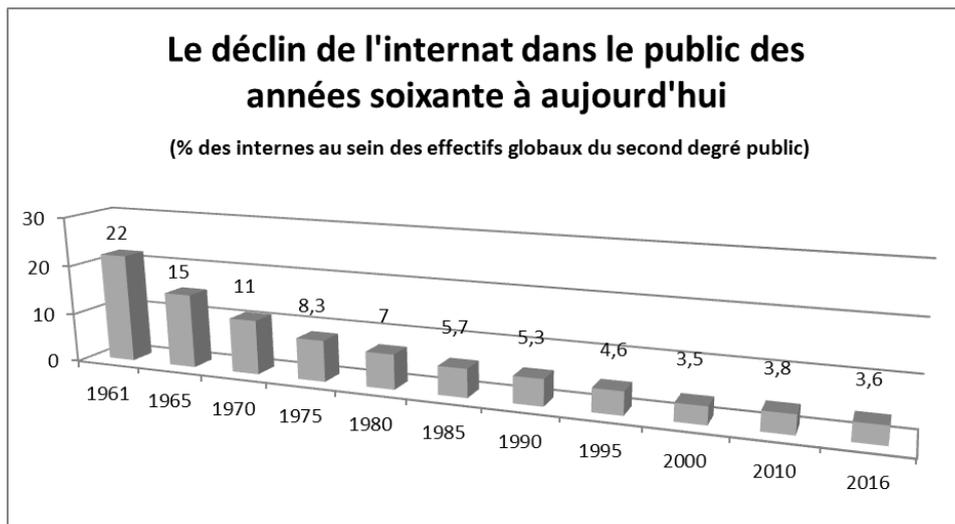
- une description fine de la structure : taille de l'établissement, capacité d'accueil ;
- les objectifs pédagogiques et éducatifs précis ;
- la description de l'offre (propositions éducatives : sportives, culturelles, numériques, bien-être) ;

- les organisations spécifiques (flexibilité des temps scolaires et extra scolaires, modularité des lieux, locaux attractifs, gestion des espaces de travail, de détente, collectifs, individuels, etc
- le suivi scolaire et la prise en charge des besoins de l'élève ;
- l'ancrage dans le territoire : environnement, géographie, topographie, économie locale, etc ;
- le dispositif d'évaluation envisagé.

Les partenariats pourront prendre la forme d'une convention avec :

- les collectivités locales et territoriales ;
- les associations artistiques et culturelles ;
- les associations sportives ;
- le monde socio-économique.

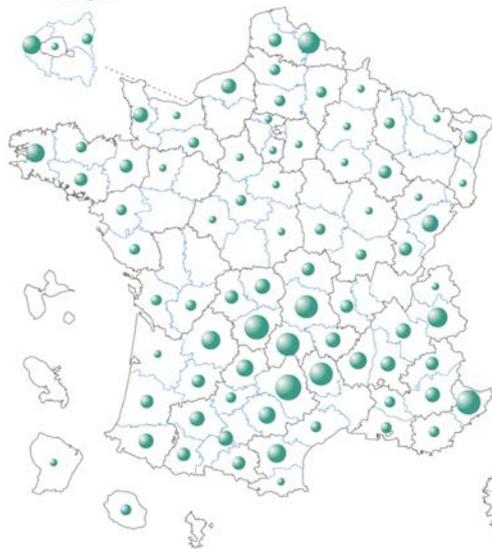
## V - Quelques chiffres



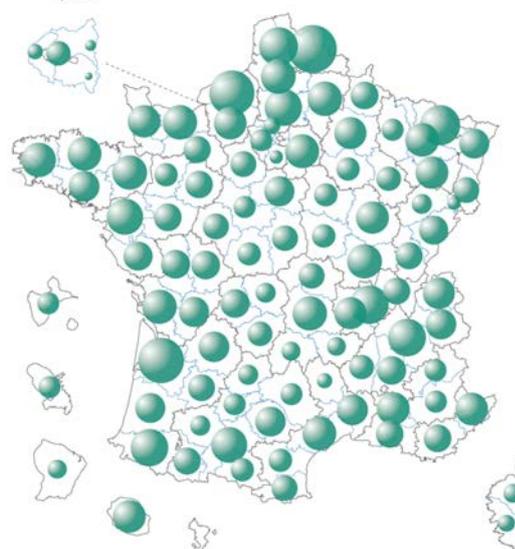
## LES INTERNATS

Année scolaire 2016-2017, secteur public, cités scolaires comprises

Collèges



Lycées



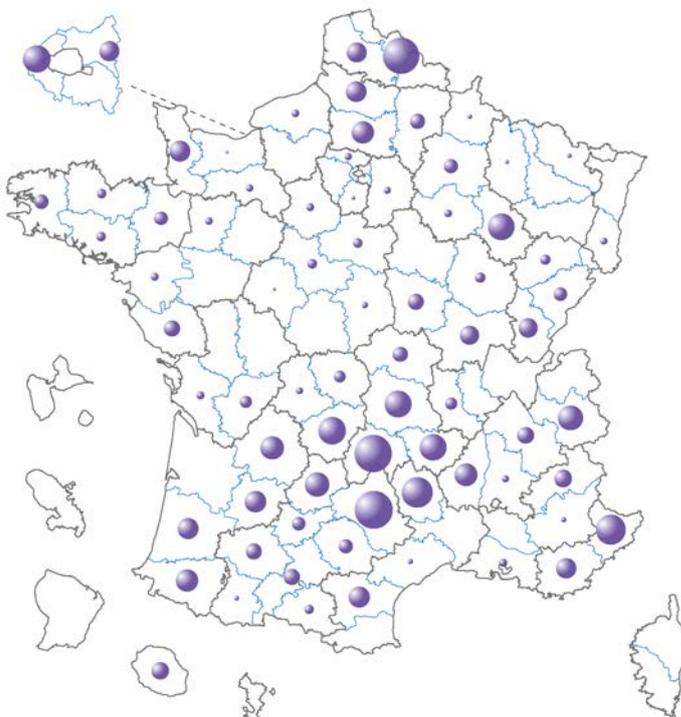
Nombre d'internats

40	20	10	5	1
----	----	----	---	---

© IGN / Réalisation : MEN DEPP A.C.D.M. 2016  
Source : MEN DEPP, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré 2016-2017

## Les lits vacants dans les internats publics. 2016-2017. Source DEPP

Collèges



Nombre de lits vacants  
dans les internats

